

Collecte de pattes arrières de chevrillards ou de faons de cerfs tirés à la chasse

(Une seule patte par animal)

Cette collecte permettra de mesurer, chaque année, un échantillon de pattes arrières de chevrillards ou de faons de cerfs tirés sur une unité de gestion donnée.

L'étude de l'évolution de longueur moyenne de la patte arrière permettra éventuellement d'identifier une diminution de la croissance des os qui pourrait témoigner d'insuffisances alimentaires consécutives à un déséquilibre entre les populations de chevreuils ou de cerfs et leur habitat.

Comment procéder ?

1°- Couper proprement la patte 10 cm au-dessus du « coude ».



2°- Laisser IMPERATIVEMENT le bracelet pris dans la peau (ou le lier à la patte).

3°- Conserver la patte au congélateur (ne pas la laisser sécher ou pourrir).

4° - Regroupement des pattes à la Fédération des chasseurs, au plus tard le 15 février.

Contact - Frédéric Baudet - Fédération des chasseurs des Ardennes

03.24.59.85.20 - 06.30.42.55.10 – baudetf.fdc08@wanadoo.fr